



Chantiers jeunes

- ▶ Rencontre des jeunes de différents horizons
- ▶ Participe à un projet utile à la collectivité
- ▶ REÇOIS UNE GRATIFICATION POUR TON ACTION

Engage-toi une semaine pendant les vacances scolaires !

Plus d'infos et inscription :

www.ville-pontarlier.fr - Tél : 03.81.38.81.55 - jeunesse@ville-pontarlier.com

 @villedepontarlier

*excepté pendant les vacances de Noël et réservé aux Pontissalien(né)s de 14 à 18 ans !

Chantiers Jeunes

Engage toi dans cette nouvelle aventure et reçois une gratification de

80 € !

L'objectif ?

- Travailler avec des jeunes de différents horizons
- Participer à un projet utile à la collectivité
- Recevoir une gratification pour ton action

Engage-toi **UNE SEMAINE** pendant les vacances scolaires !

Les chantiers, c'est quoi ?

Les missions proposées **sont variées** : de l'entretien ou de la restauration du patrimoine municipal, au réaménagement et à l'amélioration d'espaces de vie au sein de la Ville, en passant par la construction de mobilier urbain, d'hôtels à insectes ou d'éléments décoratifs. Être un soutien pour des actions solidaires ou pour la conception de projets.

Au profit de la ville de Pontarlier mais également d'établissements scolaires, de bailleurs sociaux, de partenaires associatifs locaux...

Comment ça fonctionne ?

Les chantiers se déroulent à **Pontarlier**, sur une semaine, à raison de 5 demi-journées, généralement les matins de **8h45 à 12h**. La semaine d'engagement se clôture sur une touche conviviale, en partageant un pique-nique et une activité "extra-chantier" le dernier jour !

Comment s'inscrire

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur notre site internet **www.ville-pontarlier.fr** (rubrique chantier jeunesse) ou disponible en version imprimée à l'accueil du service Éducation, Jeunesse, Politique de la Ville, au 69 rue de la République (face à la Sous-Préfecture).

Une fois la candidature complétée, elle pourra être retournée scannée à l'adresse suivante : **jeunesse@ville-pontarlier.com** ou déposée à la même adresse.

Plus d'infos au 03 81 38 81 55

Fiche de renseignements - Dispositif CHANTIERS JEUNES - Année 2024

J'aimerais participer au chantier :

- Vacances de février
- Vacances d'avril
- Vacances de juillet
- Vacances d'août
- Vacances d'octobre



*Le détail des chantiers sont sur le site de la ville :

Photo d'Identité



Nom :

Prénom :

Vous êtes : MASCULIN // FEMININ // Autre

Date de naissance : ____/____/____ **âge :**



Adresse :

.....

Ville :

.....

Code Postale : ____/____/____/____/____



Adresse mail du Jeune :

.....



Téléphone du jeune : ____/____/____/____/____



Adresse mail du Représentant légal :

.....



Téléphone du responsable légal : ____/____/____/____/____



Régime alimentaire, allergie ou autre :

.....

*Informations pour le pique-nique du dernier jour.

Tu as déjà participé à un Chantier jeunes ? OUI NON

Si oui, quand ?



Pièces à joindre + signatures obligatoires :

- 1- Photocopie d'une pièce d'identité
- 2- Justificatif de domicile
- 3- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- 4- Attestation d'assurance responsabilité civile
- 5- Le contrat d'engagement signé de la part du jeune
- 6- Autorisation parentale complétée et signée



Contrat d'engagement

Ce contrat est un engagement de votre part à observer certaines règles dans l'exercice des missions qui vous sont confiées au cours des Chantiers Jeunes.

Concernant votre participation

► Vous devez déposer votre dossier dûment complété au Pôle Education, Jeunesse, Politique de la Ville, ou le retourner scanné à l'adresse suivante : jeunesse@ville-pontarlier.com.

Concernant votre présence

- Etre à l'heure au point de rendez-vous.
- En cas d'absence, prévenir 48h à l'avance. Si problème de dernière minute, contacter de suite le référent de la mission et fournir un justificatif.
- Etre présent sur la totalité du temps du chantier (5 ½ journées de chantier et une demi-journée complémentaire dédiée à une activité « extra-chantier »).

Concernant la réalisation des chantiers

- Prévoir une tenue adaptée selon la nature de la mission attribuée.
- Respecter les consignes transmises par l'encadrant.

Concernant le comportement à adopter pendant les chantiers

- Respecter les personnes et l'environnement.
- Respecter le matériel confié.

Indemnisation de la mission

► Le retrait de la gratification, prévu deux à trois semaines après les chantiers ou en fin de mois l'été, s'effectue à l'accueil du service Education, Jeunesse, Politique de la Ville, au 69 rue de la République à Pontarlier (face Sous-Préfecture).

Le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus entraîne :

- La radiation temporaire ou définitive du dispositif "Chantiers Jeunes".
- La non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par l'encadrant.
- L'exclusion du dispositif après 2 absences non justifiées. Réintégration possible en effectuant une mission gratuitement.

Vous attestez avoir pris connaissance du présent contrat et vous vous engagez à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à en deux exemplaires

le/...../.....

**Signature du participant,
précédée de la mention "Lu et approuvé"**



Autorisation parentale

A faire remplir impérativement par les parents ou le représentant légal.

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

Madame, Monsieur :,
en qualité de responsable légal(e), après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils s'engage :

- La Ville de Pontarlier ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants au dispositif « Chantiers Jeunes ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à ce dispositif ne pourra avoir équivalent de salaire,

- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert des parents ou du représentant légal. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,

- La Ville de Pontarlier s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant (Nom et Prénom) :

.....
à participer au dispositif « Chantiers Jeunes »

Dans le cadre des missions « Chantiers Jeunes », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales :

- J'accepte**
 Je refuse

Fait à en deux exemplaires
le/...../.....

Signature du participant,
précédée de la mention "Lu et approuvé"



Pièces à joindre + signatures obligatoires :

Pièces à joindre + signatures obligatoires :

- 1- Photocopie d'une pièce d'identité
- 2- Justificatif de domicile
- 3- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- 4- Attestation d'assurance responsabilité civile
- 5- Le contrat d'engagement signé de la part du jeune
- 6- Autorisation parentale complétée et signée



Règlement du dispositif Chantiers Jeunes (à lire et à conserver par le jeune)

Initié en 2021, le dispositif « Chantiers Jeunes » est mis en place par la Ville de Pontarlier.

Il s'adresse aux jeunes âgés de 14 à 18 ans.

Il permet d'occuper de façon enrichissante et éducative les vacances scolaires en participant à la réalisation de petits travaux d'utilité collective.

Ces chantiers se déroulent sur la commune de Pontarlier, durant une semaine, à raison de 5 demi-journées consécutives d'une durée de 3 heures 15 et une demi-journée d'activité « extra-chantier ».

En contrepartie de la mission réalisée, chaque jeune recevra une indemnité d'un montant de 80 € pour la semaine d'engagement.

- Quels sont les objectifs ?

1/ Amener des jeunes à réaliser une action d'utilité sociale leur permettant de financer leurs loisirs. Participer à des travaux représentant un intérêt réel et une plus-value, grâce aux partenaires.

2/ Apprendre à travailler en équipe et à finaliser un travail. Permettre aux jeunes d'acquérir des savoir-faire et une première expérience professionnelle.

3/ Favoriser la socialisation, la prise de responsabilité et l'autonomie des jeunes à travers l'implication et la participation à un projet de groupe.

4/ Favoriser le dialogue entre les générations, l'implication, la valorisation et la reconnaissance des jeunes dans la vie locale. Pour les jeunes, participer à l'amélioration du cadre de vie et être reconnus par la population au titre de cette action. Appropriation de leur cadre de vie.

- Qui peut y participer ?

Les candidats doivent être âgés de 14 ans révolus à 18 ans, à la date du 1er jour du début du chantier et être domiciliés à Pontarlier.

Les jeunes ayant déjà effectué un chantier peuvent à nouveau postuler pour une seconde expérience mais leur dossier ne sera pas prioritaire lors de la sélection.

Les candidats sont informés que :

- Les lieux de RDV des chantiers se situent sur l'ensemble du territoire de la commune de Pontarlier,
- Le jeune se rend sur le lieu du chantier par ses propres moyens.

Quand ?

Les chantiers se déroulent pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, à raison de 5 ½ journées sur une semaine. Il se clôture par un temps convivial un partageant le temps du midi et une activité collective « extra-chantier » l'après-midi. Le jeune s'engage à participer à la totalité des activités proposées.

Les chantiers sont proposés aux vacances de Février, Pâques, deux pendant l'été et le dernier à la Toussaint. Pas de chantier programmé à Noël.

- Quelles sont les missions et leur organisation ?

Différentes missions sont recensées au sein des services de la commune, auprès des bailleurs sociaux et des associations locales.

Les jeunes seront encadrés par un animateur, recruté par la Ville de Pontarlier, présent pendant l'intégralité du temps d'accueil des jeunes.

Différents types de travaux ou missions pourront être proposés :

1/ Travaux d'entretien et de réparation de petits équipements publics ou d'amélioration du patrimoine bâti

2/ Petites constructions diverses

3/ Missions de manutention/logistique liées à l'organisation d'un événement local

4/ Missions de tri, distribution

Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés durant leurs différentes missions. Même si le jeune s'engage à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas un agent communal ou un prestataire privé.

En cas d'accident sur le chantier, l'animateur informera le Pôle EJPV dans les plus brefs délais et dans tous les cas le jour de la survenance de l'accident.

- Comment s'inscrire ?

En complétant le dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet de la Ville de Pontarlier ou à disposition à l'accueil du service Culture, Enseignement, Sport au 69 rue de la République (cour face à la Sous-Préfecture). Pièces nécessaires à la constitution du dossier :

- 1 copie d'une pièce d'identité au nom du candidat (Carte Nationale d'Identité, Passeport)
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile vie privée ou extra-scolaire indiquant le nom et prénom du candidat couvrant la période des chantiers
- 1 copie de l'attestation d'assuré social
- 1 attestation de domicile
- 1 autorisation parentale signée par le représentant légal
- 1 photo d'identité récente
- le contrat d'engagement signé par le jeune

Tout dossier non dûment complété et non accompagné des documents demandés ne pourra être accepté. Les dossiers devront être déposés en mairie, au Pôle Education, Jeunesse, Politique de la Ville situé en face de la Sous-Préfecture, ou renvoyés scannés à l'adresse suivante : jeunesse@ville-pontarlier.com.

Au cas où la Ville de Pontarlier ne serait pas en mesure de satisfaire toutes les demandes, les affectations sont effectuées selon les priorités suivantes :

- 1) Mixité filles/garçons
- 2) Mixité âge
- 3) Mixité quartiers Politique de la Ville et autres quartiers de Pontarlier
- 4) Primo participation

Tous les postulants seront tenus informés de la décision du comité de sélection, qui se réunit avant chaque chantier. Pour les jeunes non retenus, les dossiers de candidature sont conservés pour les prochaines sélections afin d'offrir à tous une chance de participer.

A titre exceptionnel pour répondre à une absence, il peut être fait appel à un candidat pour une 2ème semaine de chantier si aucun candidat selon les critères définis précédemment n'est disponible. Ces candidats sont sélectionnés suivant les critères suivants :

- Absence pour un motif médical dûment justifié lors d'un chantier.
- Candidat ayant effectué intégralement une semaine de chantier et sous condition que celui-ci soit immédiatement disponible dans l'heure suivant la notification téléphonique pour signer ses documents d'affectation.
- L'ordre d'appel est établi suivant les critères précédemment énoncés.

- Comment percevoir l'indemnité ?

Le retrait de la gratification prévu une à deux semaines après le chantier ou en fin de mois l'été, s'effectue à l'accueil du service Education, Jeunesse, Politique de la Ville, au 69 rue de la République.

- Qui contacter ?

Le service Jeunesse de la Ville de Pontarlier est initiateur de ce dispositif.

Possibilité de recevoir des informations complémentaires par téléphone au 03.81.38.81.55 ou par mail à l'adresse suivante : jeunesse@ville-pontarlier.com

Tout manquement au règlement ci-dessus, au règlement de la structure d'accueil ou aux consignes données par le personnel d'organisation, peut entraîner l'exclusion immédiate du chantier.